Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 004-210401402-20260605-312026-DE

MAIRIE DES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N°31/2026**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.
Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, BRAME Noémie, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole MONCHIETTO, Denise, DETOEUF Diane et Messieurs COSTE Alain, BOREL Yves, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, MARHUENDA Thierry.
Secrétaire de séance : Madame COSTE Sylvie
Convocation du 29/05/2026
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11

OBJET : TRAVAUX CHEMIN IMPASSE DES ERABLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°01/2024 du 15 janvier 2024 concernant des travaux de rénovation des murs du cimetière, des travaux remise en état sur le chemin communal « impasse des Erables » et la demande de subvention auprès du Département au titre du FODAC 2024.
Cette subvention a été accordée pour un montant de 14 695.00 € (plafond).
Le montant prévisionnel total des travaux était de 26 746.82 €HT.

Seuls les travaux concernant le cimetière ont été réalisés pour un montant de 10 395.00 €HT, la subvention correspondante reçue est de 5 717.25 €

Il rappelle que le montant estimé pour les travaux remise en état sur le chemin communal « impasse des Erables » est de 16 002.36 €HT.

Compte tenu du montant qu'il reste à charge pour la commune pour les travaux de voirie, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que ces travaux peuvent bénéficier en complément d'une de subvention du Département au titre des Amendes de Police.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la proposition présentée par Monsieur le Maire sur les travaux de voirie exposés ci-dessus pour un montant de 16 002.36 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre des Amendes de Polices 2026 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*** Département Amendes de Police 2026 :**	**2 400.36 € soit 15.00 %**
*** Département FODAC 2024 :**	**8 801.30 € soit 55.00 % (plafond)**
(délibération n°5-SCC-1 du 21/06/2024)	
*** Commune :**	**4 800.70 € soit 30.00 %**
Total :	**16 002.36 € € HT**

- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 08 juin 2026,
Le Maire,
Alain COSTE

La secrétaire, Sylvie COSTE

MAIRIE DES OMERGUES (Alpes de Haute Provence) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE